

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 Septembre 2023

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le dix-huit septembre à dix-neuf heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Cédric MANCINI.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Mr. RUEZ Quentin est nommé secrétaire de séance.

Sommaire

1.	Présence	2
	Étaient présents	2
	Étaient absents et excusés	2
	Étaient absents	2
2.	Approbation du procès-verbal du 10 juillet 2023	2
3.	Convention GMR – MSA	2
4.	Délibération cahier des prescriptions d'informations et d'alerte Domaine de la Dombes	2
5.	Assistance à maîtrise d'ouvrage – AMO	3
6.	Délibération tableau des commissions communales	3
7.	Décision modificative	3
8.	Point sur le budget principal	4
9.	Point sur le budget assainissement	4
10.	Projet d'un plan communal de sauvegarde	4
11.	Point sur l'urbanisme	4
12.	Projet de sécurité des bâtiments publics et vidéo-surveillance	4
13.	Information du Maire et des élus	5

1. Présence

Étaient présents

M. MANCINI Cédric	Mme CALLY Audrey
M. MINASSIAN Guy	Mme ABRAM-PASSOT Evelyne
Mme DUPAYRAT Sophie	M. VAN DORT Didier
Mme DESBOS Blandine	M. RUEZ Quentin
M. POTIN Fabien	M. GILLET Bernard
M. PISTRE Thierry pouvoir ABRAM-PASSOT Evelyne	M. FROGET Bruno
Mme COSTA Catherine	Mme ROSERAT Charlène
M. CHAVET Clément	Mme ANTON Dorothée
Mme JACQUET Aurélie pouvoir CALLY Audrey	M. GOURMAND Johann
Mme FLUTET Catherine	

Étaient absents et excusés

- Mme JACQUET Aurélie (procuration à Mme CALLY Audrey)
- M. PISTRE Thierry (procuration à Mme ABRAM-PASSOT Evelyne)
- M. COSTA Catherine

Étaient absents

2. Approbation du procès-verbal du 10 juillet 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
DECIDE de valider le procès-verbal du conseil municipal du 10 Juillet 2023.

3. Convention GMR – MSA

Rapporteur : Monsieur MANCINI Cédric

Propose de signer une convention territoriale cadre MSA – GMR (grandir en milieu rural), associant la caisse de mutualiste sociale agricole Ain-Rhône, la communauté de Communes de la Dombes, et plusieurs communes du territoire.

Mme Blandine DESBOS rappelle que la fresque a été subventionnée par la MSA à hauteur de 25% soit 750€ et explique qu'un autre dossier dans le cadre des équipements Espace Jeunes, (salle Alice Cornet) va être déposé pour l'octroi d'un soutien financier.

Voté à l'unanimité

4. Délibération cahier des prescriptions d'informations et d'alerte Domaine de la Dombes

Rapporteur : Monsieur POTIN Fabien

Explique que suite au passage du DSIS, au domaine de la Dombes, une liste de remarques a été actée. Beaucoup de points ont été réalisés à ce jour, reste l'emplacement des sapeurs-pompiers dont la superficie n'est pas réglementaire, car trop insuffisante. Ce point va être revu et aménagé par les propriétaires.

Monsieur le Maire explique que tous les campings relevant du public et hébergements, relèvent d'une réglementation stricte. Ce cahier des prescriptions a pour objectif de regrouper toutes les informations nécessaires aux campeurs, en cas de risques majeurs. Ce cahier reste consultable au Domaine de la Dombes, et sera transmis en Préfecture et SDIS

Voté à l'unanimité

5. Assistance à maîtrise d'ouvrage – AMO

Rapporteur : Monsieur POTIN Fabien

Informe qu'une rencontre a eu lieu avec M. PERRIN, représentant du département pour relater les différents travaux du cheminement des chemins en mode doux sur la route des Etangs.

Lancement de l'AMO en 2023, montage des dossiers en 2024, pour un début de chantier en 2025.

Annonce les différents travaux à envisager :

- route des Etangs de la caserne des pompiers jusqu'au pont qui engendre le Bief
- chemin de la Brondallière jusqu'au cimetière
- route du Pont Rouge réalisation d'un trottoir qui démarrerait du passage chemin de fer et jusqu'à l'immeuble de la SEMCODA
- rue de la Cressonnière du restaurant « le Duverger » jusqu'à la sortie de la route Départementale RD 1083 ;

Au vu de ces différents travaux qui représentent environ 1km d'aménagement, un rendez-vous aura lieu le 21 septembre avec M. MEUNIER de l'agence Ingénierie de l'Ain, qui proposera à la commune une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est jalonnée par plusieurs départementales dans le village, dont les travaux sont subventionnables par le Département.

Monsieur FROGET rappelle la dangerosité de l'accès du pont rouge par les piétons pour aller sur la Départementale.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux qui doivent se réaliser sur les départementales sont du ressort du Département et non de la commune.

Monsieur POTIN demande peut-être de revoir le sens de la circulation des voiries, et notamment vers le pont rouge.

Puis il informe qu'un devis de busage a été demandé à la STE BRUNET TP au droit du lot SOFIREL ;

Sur l'emprise du lotissement « SOFIREL sera réalisé à terme un cheminement doux en béton désactivé, qui sera intégré dans le projet du lotissement

La proposition d'une convention AMO a été retenue à l'unanimité par l'ensemble des conseillers.

6. Délibération tableau des commissions communales

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il rappelle la délibération du 7 juin 2022, nommant les différentes commissions, et informe des changements ci-dessous :

- **COMMISSION SCOLAIRE** : Nomination de Mme FLUTET Catherine à la place de M. FROGET Bruno
- **COMMISSION PERISCOLAIRE** : Nomination de Mme FLUTET Catherine à la place de M. FROGET Bruno
- **COMMISSION SERVICES ET SOLIDARITÉ** : Nomination de Mme FLUTET Catherine à la place de Mme ROSERAT Charlène
- **COMMISSION FINANCES** : Nomination de M. FROGET Bruno

Voté à l'unanimité

7. Décision modificative

Rapporteur : Monsieur MINASSIAN Guy

Informe qu'il faut prévoir la somme de 300€ au compte 673 prélevée du compte 022 dépenses imprévues, pour solder des titres émis à tort sur la cantine.

Voté à l'unanimité

8. Point sur le budget principal

Rapporteur : Monsieur MINASSIAN Guy

Donne une explication sur le suivi du budget au niveau des comptes et du pourcentage réalisé.

Certains comptes qui se présentent en dépassement sont compensés par d'autres qui le ne sont pas.

La réalisation des dépenses et recettes sont correctes, soit 53% dans son ensemble.

Informe qu'une subvention à hauteur de 14 393€ a été octroyée dans le cadre de la biodiversifié, Natura 2000. Précise que cette recette rentre dans la globalité des recettes.

La commission des finances doit se réunir fin novembre pour lister en détail les dépenses et recettes.

9. Point sur le budget assainissement

Rapporteur : Monsieur MINASSIAN Guy

Budget présenté en positif, les travaux d'assainissement sont finis et payés avec des frais d'actualisation, le budget est en attente des subventions.

10. Projet d'un plan communal de sauvegarde

Rapporteur : M. POTIN Fabien

Explique que l'Etat impose aux collectivités la rédaction d'un plan communal de sauvegarde, en cas de risques potentiels, intempéries, épidémies, accidents voie ferrée, écroulements...etc.. Tous ces risques sont listés dans un plan communal et des solutions de replis devront être inscrits, par un recensement de la commune sur les bâtiments communaux, site d'hébergements, étangs, bornes incendie, par des photos, cartes etc...

Un début de travail a été conduit conjointement avec la secrétaire générale. Précise qu'elle assiste régulièrement à des ateliers de travail, en collaboration avec la mairie de CRANS, qui a finalisé son plan communal de sauvegarde.

Ce travail relève d'une réflexion en équipe et M. POTIN, convie les personnes intéressées par ce projet à se manifester.

11. Point sur l'urbanisme

Rapporteur : M. POTIN Fabien

Rappelle que le service ADS instruit les dossiers d'urbanisme.

En 2022, le service a instruit : 39 déclarations préalables et 15 permis de construire.

La commune instruit les dossiers simples appuyée sur la réglementation du PLU en vigueur : 14 déclarations préalables et aucun permis de construire.

En 2023 l'ADS a instruit : 31 déclarations préalables et 6 permis de construire et la commune : 12 déclarations préalables et 1 permis de construire.

Rappelle que la commune paye cette prestation, à hauteur de 67€ la déclaration préalable et 134€ le permis de construire.

12. Projet de sécurité des bâtiments publics et vidéo-surveillance

Rapporteur : Monsieur le Maire

Une étude a été demandée auprès d'ACRT, pour la pose de vidéo-surveillance dans le village, ce projet rentrera dans le cadre de demande de subventions, auprès de la région, du département.

Ce projet découle des faits de vandalismes survenus récemment dans les écoles et mairie.

13. Information du Maire et des élus

Rapporteur : Monsieur RUEZ Quentin

Détaille le cambriolage et le préjudice subit à l'école élémentaire. La municipalité a décidé de sécuriser l'école avant le rachat de ces derniers.

Informe qu'au niveau informatique, les 2 baies de brassage ont été recâblées pour environ 70€ TTC. Informe que l'école possède désormais Internet grâce à un abonnement de la mairie et non un autre abonnement. Ceci permet d'économiser environ 70€ TTC mensuel.

Informe qu'après 9 mois de demande de remboursement auprès du fournisseur Orange pour des factures indûment payées et après plusieurs lettres envoyées en recommandé, Orange va désormais rembourser la somme de 4625€ TTC.

Informe qu'une réunion concernant l'éclairage public va avoir lieu mercredi 20 septembre, concernant le lancement de la phase 2 de la modernisation. Concernant la première phase, une subvention a été accordée dans le cadre « le fond vert » pour une somme de 24 047€. Le reste à charge de la commune est donc de 55 645,92€ TTC. Un calcul d'économie d'énergie a été fait par le SIEA qui représente 463 000€ sur une durée de 13 ans pour une modernisation complète en LED.

Informe que Circet a finalisé la création des artères principales en fibre optique. Eiffage est en train de finaliser les études détaillées concernant les 2 armoires sur St Paul (installation de nouveau poteaux, conventions riverains et génie civil à quelques endroits).

Le déploiement devrait commencer sous peu. Concernant l'extension de l'armoire de St André le Bouchoux qui desservira l'autre côté de la RD1083 (route du Bouchoux, Brondallière, Vigne, Pelet, Pernin...) aucune nouvelle n'est à apporter.

Informe qu'une demande a été faite à la Communauté de Communes de la Dombes pour installer des colonnes à verres enterrées pour remplacer la benne à verre du lotissement le progrès. Cette demande est restée sans réponse.

Informe que l'accueil des nouveaux arrivants pendant le FestivAssos s'est bien déroulé, environ 8-10 familles étaient présentes sur 50 invitations.

Informe que 500 gobelets réutilisables pour lutter contre la pollution ont été achetés pour 500€ TTC. Ces gobelets serviront lors des conseils municipaux et autres événements municipaux.

Informe que « Dombes tourisme » va mettre à jour prochainement les divers sentiers pédestres avec l'installation de nouveaux panneaux, d'un nouveau balisage et de tables de pique-nique.

Rapporteur : Madame ABRAM-PASSOT

Informe que l'effectif de l'école est de 170 enfants (58 maternelles, 112 primaires) Un retour positif a été fait sur le ménage entrepris par la nouvelle société de nettoyage. Bon retour également sur le nouveau prestataire de la cantine RPC. Une meilleure gestion du gaspillage sur les restes des repas doit être revu. Une réorganisation du personnel a été mis en place également.

Rapporteur : Madame DESBOS

Remercie les personnes ayant participées à la réalisation du Festiv'assos 2023. Les associations ont eu de bons contacts avec les nouvelles familles. Le repas pris en commun avec les nouveaux arrivants et les membres des associations s'est passé dans une bonne ambiance.

Les animations se sont bien déroulées, un manque de temps s'est fait ressentir de la part de certains participants qui auraient souhaité plus participer.

Rencontre le 6 octobre avec l'animatrice jeune.

Intervention dans les écoles, pour la mise en place d'un conseil jeune.

Inauguration de la fresque avec les participants.

Dimanche a eu lieu le spectacle d'une très grande qualité « Maure aura » avec le concours du théâtre de Bourg en Bresse pour sa troisième année sur St Paul.

Rapporteur : Monsieur POTIN

Annonce que le marquage au sol dans tout le village a commencé la semaine dernière.

Annonce que le busage du fossé du chemin de la Brondallière est terminé.

Annonce que le sol de la classe de Mme Blanc est terminé avec une semaine de retard, dû à un ré-agréage de la chappe non prévue.

Annonce que le chantier de l'Eglise avec l'entreprise Barberot, (maçon) est prévu le 18 septembre 2023. A partir du 19 septembre, intervention de l'entreprise Antemys géotechnicien, en présence de l'architecte M. D'AMBROSIO et d'un l'archéologue mandaté par la DRAC pour la réalisation des sondages. ;

Annonce que l'emplacement du mur de l'école a fait l'objet d'une étude par un géomètre, qui démontre que le mur n'appartient pas à la commue mais bien aux propriétaires. Le constat est contesté par un des propriétaires.

Propose dans un but de sécurisation, des barrières, Monsieur MINASSIAN propose la possibilité de mettre un grillage.

Annonce que le matériel de sécurisation (panneaux signalétiques) est arrivé, le pose se fera par les employés.

Annonce que la chambre de tirage est terminée rue de l'école, avec passage PMR.

Annonce que 3 fenêtres du locataire doivent être remplacées. L'entreprise RB Menuiserie a été retenue.

Annonce que des devis ont été demandés, pour les réparations par suite des vandalismes, porte d'entrée de la mairie côté cour, ensemble de la porte du bureau de l'école, sécurisation des fenêtres de l'école avec grille de défense, un devis de réparation pour la porte du hall doit être à l'étude avec une variante de remplacement.

Annonce que des films occultants sur les portes de l'école et mairie qui en sont dépourvus, seront prévus, reste la localisation à définir.

Annonce que le remplacement du système existant inefficace sur le portillon donnant accès à la cour de l'Ecole Elémentaire, est en attente de plusieurs devis.

Annonce que les trappes de désenfumage qui n'ont pas été testées depuis longtemps, feront l'objet d'un contrat de maintenance.

Rapporteur : Monsieur MANCINI

Rappelle la demande de subvention de 1000€ émanant de la nouvelle association « team babass ».

Compte tenu qu'il n'a pas été identifié de projet sur la commune, leur demande ne sera pas retenue. En attente d'un évènement sur la commune pour l'octroi de cette subvention.

Il annonce que les travaux pour la mise en conformité à la STEP débiteront courant octobre. Suite à ces travaux, la subvention attendue de 110 000€ sera versée

Informe qu'une collaboration avec la communauté de communes devrait se mettre en place, dans le cadre d'une installation de marché avec produits locaux sur la commune.

Les travaux en régie de sécurisation, coussins berlinois, barrière de protection devant l'école etc...sont en cours de réalisation.

La prochaine date du conseil municipal est fixée au 16 octobre 2023.

La séance est levée à 23h.